

**REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Présentation du tracé GPSO proposé au COPIL du 09 janvier 2012

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS
Commission consultative	Gironde
Date de la réunion	17/11/2011
Lieu de réunion	Sous-préfecture de Langon
Référence du document	GPSO-11-ISA-1-CRT-4802

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

• **Introduction**

Madame la sous-préfète de Langon introduit la réunion en précisant que :

- Un avis écrit sur le tracé GPSO a été demandé aux maires des communes par le préfet de région
- Cet avis doit être formalisé en commission consultative

RFF présente l'ordre du jour de cette réunion :

- Présentation des services apportés par GPSO
- Présentation du tracé proposé au COPIL de janvier 2012, suite aux optimisations du tracé validé par le COPIL de juin 2011,
- Formalisation des avis des élus sur le tracé et les services du projet
- Calendrier des prochaines échéances d'études et de concertation.

• **Présentation des services proposés par la ligne nouvelle :**

- Aménagements capacitaires de la ligne existante entre Bordeaux et Ayguemorte-les-Graves, permettant une amélioration (fréquence et desserte) des missions TER, ainsi qu'un réaménagement des 4 haltes et gares TER de Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans,
- La circulation à grande vitesse pour les services voyageurs (320 km/h à la mise en service) sur les lignes nouvelles,
- La prise en compte de mesures conservatoires pour faire circuler sur GPSO du fret à haute Valeur Ajoutée (type messagerie) à 160 km/h au minimum,

- La création d'une halte pour permettre la desserte du Sud de la Gironde par les Services Régionaux à Grande Vitesse (SR-GV),
- Une liaison directe Sud-Aquitaine / Midi-Pyrénées sans passer par Bordeaux, par le raccordement Sud Sud.

● **Présentation du tracé proposé au COPIL de Janvier 2012 :**

Ligne existante Bordeaux - Sète

- Ajout d'une 3^{ème} voie à l'Est de la ligne existante, sauf dans le secteur de la halte de Villenave d'Ornon où celle-ci se trouve à l'Ouest ;
- Ajout d'une 4^{ème} voie au droit des haltes TER ;
- Réaménagement des gares et haltes sur les quatre communes situées en amont du débranchement du GPSO ;
- Déviation de la ligne existante vers l'Ouest au droit du débranchement GPSO afin de préserver les enjeux patrimoniaux situés à l'Est de la ligne (domaine du château d'Eyrans) ;
- Suppression des sept passages à niveau, entre Cadaujac et Ayguemortes-les-Graves, et mise en place d'un nouveau schéma de déplacement en concertation avec les communes et le Conseil Général ;
- Utilisation potentielle d'une partie du triage d'Hourcade comme base travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement de la ligne existante.

Lignes nouvelles :

- Nécessité de création d'une base travaux temporaire dans le secteur du péage de l'A62 (communes de Portets / Saint-Selve). Conservation d'une partie de cette base pour édifier une base de maintenance définitive de la ligne nouvelle ;
- Relèvement du profil en long dans le secteur du périmètre de protection du captage d'alimentation en eau potable des sources de Bellefont et du Rocher, et imperméabilisation de la plate forme ferroviaire sur le secteur du périmètre de protection ;
- Adaptation de l'axe en plan de la LGV au droit du franchissement de l'A62 et du ru du Rieufret ;
- Abaissement du profil en long sur la commune de Saint-Michel-de-Rieufret ;
- Implantation d'une sous-station électrique au croisement entre la LGV et la RD3 (commune de Saint-Léger-de-Balson). Il est précisé que l'alimentation de cette sous-station sera réalisé par un réseau enterré ;
- Adaptation du tracé sur la commune de Préchac pour permettre un meilleur évitement de la zone sensible naturelle et biologique du Homburens ;
- Décalage vers l'Est de la vallée de la Gouaneyre du débranchement de Bordeaux – Espagne permettant ainsi de limiter au mieux les impacts sur la vallée ;
- Optimisation du raccordement Sud-Sud (mise en voie unique et raccordement à niveau du côté de la branche Espagne, conservation à double voie et dénivelée côté branche Toulouse) ;
- Reprise de l'axe en plan dans la vallée du Barthos et mise en place de deux viaducs de 200 m et 100m.

CR CC33 – 17 novembre 2011

- **Synthèse des échanges :**

CU de Bordeaux : demande des précisions sur les protections acoustiques mises en place, et les modalités de prise en compte du projet Euratlantique sur la commune de Bègles. Le devenir du triage d'Hourcade est à expliquer

RFF indique que des modélisations acoustiques ont été réalisées, mettant en évidence les protections à mettre en place. RFF précise qu'il a une obligation de résultat vis-à-vis de la protection acoustique. RFF confirme les différents engagements entre l'actualisation des études, la prise en compte des textes législatifs qui viendraient préciser le champ réglementaire et l'existence d'un comité de suivi des engagements de l'état, sous présidence du préfet, pour apprécier après la mise en service l'efficacité du dispositif alors mis en place.

En complément des protections acoustiques nécessaires, RFF a proposé des aménagements paysagers en milieu urbain pour assurer la continuité des aménagements.

Les aménagements de la ligne existante sont assurés en cohérence avec le projet Euratlantique, des réunions d'échange étant régulières entre les deux projets.

Un schéma directeur du triage d'Hourcade est en cours de réalisation et sera présenté aux élus.

Commune de Cadaujac : la discontinuité des protections acoustiques amène des nuisances en créant localement le passage du bruit.

RFF explique qu'il a prévu en milieu urbain les protections acoustiques nécessaires et un parti pris d'aménagement paysager qui ces derniers peuvent également avoir une action efficace dans la diminution du bruit.

Commune de Ayguemorte-les-Graves : les protections acoustiques doivent être continues dans les bourgs, ainsi que dans les zones constructibles, afin de protéger également les zones futures d'urbanisation. La commune réitère sa demande de mise en place d'un passage souterrain mode doux dans l'axe de l'allée des châtaigniers, et rappelle sa demande d'acquisition de l'ensemble des bâtis du hameau de Thion, le projet étant incompatible avec la vie des riverains.

RFF est soumis à une obligation de résultat vis-à-vis de la protection acoustique, quelle que soit les normes en vigueur et actualisera donc ses études jusqu'au démarrage des travaux. Un comité de suivi vérifiera, après la mise en service, du respect des engagements pris.

RFF étudie la demande de la commune concernant le passage de piétons sous la voie ferrée au droit de l'impasse des châtaigniers.

RFF a fait part et relaye la demande des élus concernant l'acquisition du bâti du hameau de Thion. Les riverains du hameau de Thion seront rencontrés après la décision ministérielle.

Conseiller Général du canton de Captieux : la valeur vénale des biens diminue du fait du projet, mais au droit des points de desserte, celle-ci pourrait augmenter. Une pression foncière s'exerce sur le territoire, et il convient de mettre en place un observatoire foncier identique à celui qui s'est monté sur SEA (depuis juillet 2009). RFF doit se doter de moyen pour pouvoir proposer des expropriations par anticipation.

CR CC33 – 17 novembre 2011

M SAVARY VP du Conseil Général de la Gironde :

M SAVARY évoque le déroulement dans l'hémicycle départemental le matin même d'un débat autour du tracé. Le Président et l'ensemble des commissions constatent que le tracé proposé est le moins impactant y compris pour la viticulture. Cela étant, les élus entendent demander des compensations à RFF s'articulant autour :

- du foncier avec la mise en œuvre d'une politique d'acquisition anticipée du bâti, du stockage foncier et un observatoire ;
- de la protection phonique des riverains ;
- d'une fiscalité qui taxerait le Maître d'Ouvrage au profit des collectivités locales traversées.

Commune de Cadaujac : demande à ce que les habitants de Cadaujac puissent obtenir un « droit à partir », y compris si leur maison n'est pas touchée directement par le projet.

RFF va demander au COPIL de janvier 2012 mettre en place des moyens pour permettre des acquisitions anticipées au cas par cas et la constitution de réserves foncières.

La demande relative au droit à partir n'est pas actuellement une disposition prévue par la loi. RFF va relayer auprès de l'état cette demande.

Conseil Régional Aquitaine : indique que Monsieur le président du CR a relayé cette demande auprès du ministère afin d'autoriser les acquisitions par anticipation.

Commune de Castres-Gironde : demande à ce que le tracé proposé le long de l'autoroute A62 soit réétudié par RFF et comparé à nouveau avec celui proposé au COPIL. Monsieur le Maire conteste le chiffrage avancé par RFF de plus de 400 millions d'euros de différence au détriment du tracé proposé par les élus et les représentants de la viticulture.

Conseiller Général du canton de la Brède : souhaite une démonstration convaincante de la comparaison et du chiffrage avancé par RFF.

CU de Bordeaux : rappelle l'inquiétude de la CUB vis-à-vis de la ressource en eau potable. Il précise que les conclusions du bureau d'étude ANTEA ne sont pas partagées par la CUB et que la mise en siphon de l'aqueduc de Budos suscite beaucoup d'interrogations.

Mme la sous préfète : indique que M. le Préfet a demandé un avis à l'Agence Régionale de Santé sur le tracé GPSO au vu de ces sujets liés aux captages AEP en sortie de Bordeaux. L'ARS précise que « l'hypothèse de tracé soumis à notre avis est le moins impactant des tracés envisagés vis-à-vis de la vulnérabilité de la ressource en eau potable toutefois il impacte...et fortement le champ captant Bellefond Rocheret le forage de Grangeneuve 2 ».

RFF rappelle le contexte du choix du fuseau dans ce secteur et la comparaison des tracés mise en place en mai 2010 pour permettre ce choix.

M le Préfet et le Comité de pilotage du 11 janvier 2010 ont demandé à RFF de poursuivre les études s'agissant du choix du fuseau. RFF a suivi la feuille de route fixée par les instances de décisions. Une réunion de bilan présidée par M le Préfet s'est tenue le 4 mai 2010 afin de proposer un choix de fuseau au Copil du 31 mai 2010.

CR CC33 – 17 novembre 2011

RFF a repris la comparaison en intégrant la proposition des représentants de la viticulture. En terme méthodologique la comparaison a porté sur les enjeux humains, le milieu physique, le milieu patrimonial et paysager et enfin le milieu naturel et biologique.

4 éléments de différenciation ont été constatés :

- un franchissement plus biais de la RD 1113 et donc un ouvrage plus long à réaliser ;
- une ligne nouvelle implantée au pied de 2 hameaux que sont Civrac et Foncroise, nécessitant des protections acoustiques et paysagères ;
- un jumelage ou quasi jumelage de la ligne nouvelle et de l'autoroute qui rend nécessaire la mise en œuvre de dispositifs sécuritaires anti-intrusion ;
- un linéaire plus long de 600m pour la solution proposée par les représentants de la viticulture.

Comme évoqué par M le Préfet lors de la réunion du 4 mai 2010, le choix ne s'est pas fait sur les coûts, il a été permis par les écarts mesurés lors des études complémentaires et une visite sur le terrain afin d'appréhender la situation.

Pour mémoire Madame la Sous-Préfète rappelle puisque M. le Maire conteste le chiffrage, que le différentiel se situait aux abords de 45 m€ et non 400.

Le ministre a décidé par la suite du choix du fuseau en connaissance de cause le 27 septembre 2010.

Des études hydrogéologiques et géologiques se sont déroulées en 2011 pour préciser quel tracé impacterait moins la ressource en eau sur ce secteur. A l'issue de ces études, au-delà de l'apport d'une connaissance plus fine du milieu, le tracé Nord s'est avéré le meilleur. RFF a suivi les préconisations faites par l'expertise Antéa, à savoir :

- positionner la ligne nouvelle au niveau du terrain naturel sur le périmètre ;
- impermeabiliser la plate forme sur le linéaire traversant le périmètre rapproché.

RFF informe les membres de la commission que les opérations de traçage ont été reportées pour ne pas ajouter à la difficulté rencontrée par la CUB suite à des pollutions accidentelles survenues en juillet dernier. Cela dit, tout a été mis en œuvre pour garantir à ce stade la préservation de la ressource en eau dans ce secteur.

Concernant l'aqueduc de Budos, RFF précise aussi qu'il existe déjà de nombreux siphons sur l'aqueduc et que les études de faisabilité de réalisation d'un siphon supplémentaire ont été menées par la Lyonnaise des Eaux dans différentes configurations de profondeur. Cette étude a confirmé la faisabilité de cette disposition.

Enfin, des études complémentaires sur la préservation de la nappe vont être menées courant 2012.

CR CC33 – 17 novembre 2011

Conseiller Général du canton de Captieux : souhaite des engagements écrits du maître d'ouvrage sur les formations et emploi locaux car ceux-ci n'ont pas été tenus notamment sur l'A65.

En ce qui concerne la viticulture et la sylviculture, des compensations sont à mettre en place au même titre que pour l'environnement car le projet a un impact sur ces filières. Il faut prévoir des reboisements, une diversification des essences...

Les principes seront pris en compte dans l'étude d'impact menée en 2012. RFF informe que consécutivement à l'enquête publique des dossiers d'engagements du Maître d'ouvrage pour le compte de l'Etat seront élaborés. Par ailleurs, RFF a bien noté la demande des élus locaux de réaliser des dossiers communaux pour spécifier les engagements pris dans la perspective de la réalisation de cette ligne nouvelle.

Commune de Préchac : rappelle que la commune, le SDIS et la DFCI ne sont pas d'accord avec la proposition de rabattement de la RD222 sur la RD8 et souhaite le rétablissement en place de cette RD.

RFF a travaillé ce point avec le conseil général, et un seul ouvrage d'art est prévu pour les deux voiries distantes de 350 m environ.

Mme la sous préfète invite l'ensemble des acteurs à retravailler ce point rapidement.

Communauté de communes de Captieux – Grignols : Le devenir du triangle et de son utilisation est une préoccupation majeure de la CdC. M. Le président demande à RFF de faire des propositions et souhaite que RFF puisse être à l'écoute des projets qui pourraient être proposés par les collectivités locales. Il est proposé de monter un groupe de travail sur la gestion du triangle.

Conseiller Général du canton de Captieux : ce secteur mérite la plus grande attention, également au niveau européen, concernant la maîtrise foncière et la réalisation de projet d'aménagement et leurs financements. Une aide européenne pourrait être demandée à ce titre.

Mme la sous préfète rappelle que pour bénéficier de financement FEDER, les projets doivent être liés à l'économie et l'environnement selon 4 axes bien définis et qu'il appartient aux territoires de mettre en évidence dans leurs projets le respect de ces axes.

Commune de Bernos Beaulac : souhaite que RFF prenne en considération la situation en promontoire du bourg vis-à-vis du projet car les nuisances sonores de l'A65 sont perceptibles depuis le bourg.

Conseillère Générale du canton de Villandraut : RFF doit s'engager sur la prise en compte d'une période 18h-22h dans ses études acoustiques.

RFF a déjà répondu favorablement à l'accompagnement des territoires dans la recherche de projet d'aménagement du triangle et actualisera ses études acoustiques pour préserver le cadre de vie. Dans le cas où la réglementation prévoirait l'insertion d'un 3^{ème} découpage horaire en plus de 6h-22h et 22h-6h, RFF l'intégrera dans ses mises à jour des études acoustiques.

CRCC33 – 17 novembre 2011

Conseillère Générale du canton de Villandraut : demande si le projet est soumis au 1% paysage comme les autoroutes, et rappelle la demande de protections des arials de Camau et le Coulon (commune de Lucmau).

RFF indique que les projets ferroviaires ne sont pas soumis au 1% paysager mais que le Fond de Solidarité Territoriale (FST) a été mis en place sur SEA.

RFF a bien pris note des aménagements paysagers demandés sur les arials cités. Ils seront proposés lors de l'étude d'impact.

• **Points divers :**

Sujet de la base travaux (communes de Portets et Saint-Selve) :

RFF présente le projet d'implantation d'une base travaux dans le secteur de la barrière de péage. Celle-ci serait provisoire et sert à l'approvisionnement des équipements ferroviaires (rail, traverse, ballast, câbles, poteaux caténaires). Afin de visualiser les emprises et les activités d'une base travaux, RFF proposera une visite de la base travaux de la LGV Est européenne (deuxième phase) qui sera programmée pour les élus lorsque celle-ci sera en activité.

Après travaux, cette base travaux temporaire sera déposée et partiellement aménagée en base maintenance (sur 1/5^{ème} de sa surface environ). Cette base maintenance sera définitive.

En ce qui concerne la circulation sur les voiries, des états des lieux sont réalisés avant et après travaux, et des protocoles d'accord pour remise en état en cas de détérioration seront mis en place.

Il n'est pas prévu de base travaux ferroviaire dans le secteur Sud-Gironde.

Sujet de la sous-station d'alimentation électrique :

L'implantation d'une sous-station est prévue à Saint Léger de Balson.

RFF précise que l'alimentation électrique est prévue depuis le poste RTE de Saucats, et que la faisabilité de l'alimentation souterraine est avérée. L'accès à la sous station est prévu à partir de la RD3, et son implantation peut être adaptée à proximité immédiate du site proposée.

Demandes spécifiques supplémentaires de la concertation :

- Complément d'études sur le rétablissement de la RD10 et RD124 (CdC Captieux Grignols)
- Respect des gabarits vis-à-vis des poids lourds forestiers, et prévoir des largeurs de routes suffisantes pour croisement des véhicules (CG Canton de Captieux)
- Aménagements paysagers au droit de la ferme le Billon (commune de Captieux)

• **Calendrier :**

RFF indique les prochaines échéances à venir :

- COTER : 12/12/11
- COFIL : 09/01/12
- Décision ministérielle : Février 2012
- Réalisation de l'étude d'impact : année 2012
- Consultation inter administrative et services de l'état : année 2013
- Lancement de l'enquête d'utilité publique : automne 2013.

CRCC33 – 17 novembre 2011